



Procès-verbal du conseil d'école extraordinaire du 21 décembre 2017

Présents :

M. Mabit, conseiller municipal chargé des affaires scolaires.

Mmes Dupont, Meunier, Boyer, Bonnet, Charles, M. Bolteau, Le Roux, Jeudon, représentants des parents d'élèves.

Mme Tessereau, ATSEM.

Mmes Morenne, Lagarde, Jaunet, Perraudeau, Neuville, M Fonteneau, Braud, enseignants.

Mme Corvellec, directrice et présidente de séance.

Excusés :

M. Rousseau, Maire de Saint Hilaire de Loulay.

M. Paré, Inspecteur de l'Education Nationale.

Mmes Alverhne et Sellier, enseignantes.

Début de la séance : 18h30 / Fin de séance : 19h

Le conseil d'école est réuni pour émettre un avis sur un éventuel retour à 4 jours de classe.

Avant le conseil d'école, les délégués des parents d'élèves ont fait passer un sondage dans les familles. Deux questions ont été posées :

- la première question portait sur le choix du rythme scolaire le plus adapté à leur(s) enfant(s)
- la seconde question portait sur leur point de vue sur le maintien de la gratuité des TAP

Il y a eu 173 votes soit 70 % de participation.

Les résultats sont les suivants :

- 55 % des parents souhaitent le retour à la semaine de 4 jours.
- 85 % des parents souhaitent le maintien de la gratuité des TAP.

Pour tenter de répondre au mieux à l'expression des opinions des parents, les 8 représentants élus titulaires ont décidé de voter selon les modalités suivantes :

- 5 parents vont voter pour le retour à la semaine de 4 jours
- 3 parents vont voter pour le maintien de la semaine de 4 jours et demi

Les délégués ont tenu aussi à faire remonter la déception exprimée par certains parents, déception qui concerne :

- la rapidité de la procédure qui empêche la mise en place d'une concertation plus large
- l'absence de bilan sur les impacts des nouveaux rythmes scolaires
- le fait de ne pas tenir compte de l'engagement de nombreux acteurs dans la mise en place et l'organisation des TAP depuis 4 ans

Ils s'interrogent également sur les conséquences pour les encadrants et les intervenants externes.

Vote pour ou contre un retour à 4 jours de classe à la rentrée 2018 :

Proposition soumise au vote : Vote portant sur un retour à une semaine scolaire de 24 heures pour les élèves réparties sur 8 demi-journées sur 4 jours sans modification du calendrier scolaire annuel.

Nombre de votants : 17

Pour : 14

Contre : 3

Nul (ou sans opinion) : 0

L'avis du Conseil d'école est donc favorable à un retour à une semaine scolaire répartie sur 4 jours.

La directrice remercie les membres du conseil d'école pour leur présence.

La présidente du conseil d'école

Mme Corvellec